

Nancy, ce 11 juin 1904

Bon bon cher ami

Admirez ma logique ! Au premier  
tour de scrutin de ces élections au conseil  
supérieur, comme je trouvais les idées  
de M. Glisson faibles, inconsistantes et vagues,  
j'avis voté pour Bonnier, que j'  
ne connaissais pas mais que j'avis  
entendu donner comme un homme d'imitation  
et de progrès. J'espérais que, si l'était  
affuré d'un certain nombre de suffrages,  
il se dédierait à nous tracer un programme  
net, acceptable pour tous sauvegardant les  
intérêts essentiels. Et voilà qu'au second  
tour, alors que ce candidat inconnu a parlé,  
je le lâche et je vote sans hésiter pour  
Glisson. C'est est qu'ansoi. hein ce

collègue du sud-ouest a ruiné d'un  
coup, toutes mes illusions par la  
circulaire aussi vaine que mesquine,  
qu'il nous a adressée à tous. En  
total, il n'y traite qu'une question  
de gros sous et cette question il ne  
semble même pas qu'il en connaisse  
les termes, ou plutôt les chiffres exacts,  
je n'aurais jamais imaginé une  
absence d'indical aussi complète et aussi  
naïve. Et décidément, je suis de  
plus en plus convaincu que nos têtes,  
réputées les plus fortes, ne prennent  
même pas la peine de se préciser  
un sujet sérieux. — Il est probable,  
d'ailleurs, que je suis vraiment trop  
exigeant. Car je ne sais pas que  
mon impression sur la circulaire Bonnier  
ait été partagée, ici, par mes collègues,  
qui ont, tous ou à peu près, j'en suis sûr, pour lui.

Je espère pourtant le succès de Glisson  
grâce à Lill, Penne, Seign et d'autres  
Facultés encore, qui, sans doute, auront  
renforcé les voix de Paris.

Je vous remercie très profondément  
de votre dernière lettre, datée de Beaune,  
et je suis sûr que ce que vous  
suppliez moi, je pense, que je ne  
peux me rendre à votre bonne  
invitation pour la réunion si attrayante  
dont vous me parlez dans cette lettre.  
Ce n'est pas certes le désir d'y  
prendre part, qui me manquait,  
Mais les nombreux devoirs de famille  
qui m'incombent maintenant, avec  
les charges de présent et d'avenir qui  
s'y attachent, limitent beaucoup mes  
vœux et mes possibilités même  
d'extirpation. Il me faut donc

mes vœux au cercle étroit de l'intérieur  
domestique. Et le plus sage est de  
m'y résigner allègrement et de suite.  
j'aurai même beaucoup de peine si le  
votre maintenant, à terminer ce que vous  
m'avez demandé pour le commencement  
d'Octobre. Il y a tant à débrouiller  
dans ce domaine, mal exploré encore,  
de la technique juridique. On est vexé  
par les questions qu'il soulève et l'on  
trouve très peu de points fermement établis,  
où se raccrocher pour avancer un peu.  
Alors, ce doit être long et si j'ai osé pas.

Suriez-vous dans vos documents réunis  
pour l'introduction au B. G. B., un n° de la  
"Deutsche juristen-zeitung", t. 11, 1898 p. 463sq.  
contenant un article de J. Müller sur les  
différences légales de l'ordre civil allemand.  
Si vous possédez ce n° et que vous puissiez  
me le communiquer pour quelques jours, j'  
vous le renverrais après en avoir pris connaissance.  
Pour vous obtenir, pour votre livre sur  
l'entente, le prix de l'Institut, dont vous  
avez quelque espoir? Est-ce en France que vous l'attendez?

Bien à la hâte, si vous s'en  
affectionnement les mœurs en vous  
rejoignant toute mon amitié

F. Geny

7111



Monsieur R. Laëllès,  
Professeur à la Faculté de droit,  
14, rue Saint-Guillaume,

---

Paris

---



ST. LOUIS  
MO.  
JUN 10 1880  
10 10

Handwritten markings, possibly a signature or stamp, located in the upper left corner of the envelope.